Image



Body

LA BRIGADE DE SOIRÉE

Depuis le 1er juillet 2017, une brigade de soirée est en service sur les 6 communes de Bessancourt, Frépillon, Le Plessis- Bouchard, Montigny-lès-Cormeilles, Pierrelaye et Saint-Leu-la-Forêt.

Objectif : assurer une présence policière supplémentaire durant des heures où, plus que la lutte contre la grande délinquance, les enjeux sont la sécurité, la prévention de tout éventuel débordement et la médiation.

Cette brigade, qui est armée, effectue des patrouilles à partir de 18h30. Elle exécute ses missions en collaboration étroite avec les services de police nationale et de gendarmerie nationale. Ce service est cofinancé par Val Parisis et les communes qui ont adhéré à cette mutualisation.

LA BRIGADE DE NUIT

La Communauté d’agglomération Val Parisis a mis en place le 1er octobre 2017 une brigade de nuit d’agents de Police municipale mutualisée. Ces renforts signifient plus de sécurité, plus de prévention et plus de médiation sur le terrain.

Depuis le1er janvier 2018, 9 communes de la Communauté d'agglomération sont équipées d'une brigade de nuit qui prend son service à 22h.

Le 1er avril 2018, 14 des 15 communes de la Communauté d’agglomération bénéficieront d’une brigade de nuit, 7 jours sur 7 à partir de 21h.

Les patrouilles de nuit sont armées et travaillent en étroite collaboration avec la police nationale et la gendarmerie nationale. L’objectif est d’assurer une présence policière supplémentaire durant des heures où les heures où la délinquance, l’insécurité et les débordements sont davantage constatés.

Liens utiles
Police municipale de Val Parisis
PDF

- Facebook share